

Concurrence—Bill

de commercialisation peut certainement accepter les grandes compagnies appartenant aux agriculteurs. Une de leurs fonctions légitimes est de voir à ce que le marché reste honnête.

Monsieur l'Orateur, les ramifications du bill concernant le système actuel de transport des marchandises au marché sont si étendues que je ne m'y retrouve pas. On semble déterminé à substituer le jugement des administrateurs nommés par le gouvernement à celui du marché, c'est-à-dire des forces du marché, pour établir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Il me semble que l'importance dans tout cela, c'est la souplesse. Le manque de souplesse est manifeste dans les contingents du marché, la formule des prix, le respect d'accords et de dispositions rigides. C'est une entrave à un marché organisé. La souplesse mène certainement à une croissance bénéfique.

Si nous ne rejetons pas la conception du gouvernement, nous en arriverons à une économie où pratiquement toutes les décisions commerciales seront soumises à l'approbation des employés nommés par le gouvernement. Depuis quelque temps, on critique beaucoup notre industrie du grain et des transports, ce qui est sans doute en partie justifié, étant donnée la situation d'aujourd'hui. Cependant, je vous demande de vous reporter quelques années en arrière, à l'infâme Commission de planification de l'agriculture qui ne lui prédisait vraiment aucun avenir. On peut dire que l'industrie, surtout celle des chemins de fer, s'est inspirée de ce rapport, a pris des décisions et maintenant le manque d'équipement et de prévoyance lui sont reprochés, tout cela à cause de l'imprévoyance du gouvernement.

● (1540)

C'est toujours le même vieux problème. Les hauts fonctionnaires du gouvernement, méprisant le commerce, ont mal aiguillé notre industrie. Pour toute cette question dont nous sommes saisis aujourd'hui en ce qui concerne ce qui est bon et ce qui est juste, nous devrions avoir quelque recours aux tribunaux, de même qu'au droit d'appel qui s'ensuit. Cela créera tout au moins des précédents qui seront assez uniformes et apportera les directives nécessaires pour garder une réserve suffisante dans nos pratiques commerciales.

Les consultations et la collaboration s'imposent entre les hommes d'affaires et tous les niveaux de gouvernement avant l'adoption d'une politique, et non pas après. Toute planification deviendra stérile s'il y a conflit au sein des gouvernements et entre eux. Je crains qu'il n'y ait amplement matière à conflit dans la mesure à l'étude. Nous avons besoin d'une politique de concurrence qui permette la croissance et la restructuration du monde des affaires d'après les forces du marché, qui encourage la souplesse et permette l'adaptation au sein de l'économie, ce que nous n'aurons certes pas avec des mesures comme celle-ci. Le comité chargé de l'étude du bill aura du pain sur la planche.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je n'aurais pu demander de meilleure introduction aux observations que je compte faire que celles de mon collègue, le député de Swift-Current-Maple Creek (M. Hamilton). Il a parlé des problèmes qu'aura le comité lorsqu'il fera l'étude du bill dont nous sommes saisis. Mes appréhensions au sujet du bill sont nombreuses, mais je compte m'arrêter surtout à un aspect de la mesure qui me semble absolument fondamental au processus et à sa philosophie du gouvernement. Ce qui me pousse à participer au débat, c'est mon expérience comme fonctionnaire et

l'idée que je me fais de ce qu'on devrait ou ne devrait pas demander aux fonctionnaires.

Le bill tend à étendre les pouvoirs de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce établie par la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Les pouvoirs accordés à la Commission aux termes de la présente mesure seraient exécutoires, différant ainsi de beaucoup des pouvoirs qui lui ont été consentis par la loi lors de sa création. Après enquête, la commission peut statuer sur la méthode qu'elle a examinée et, selon les résultats de cette enquête, elle décidera si cette méthode est légale et si l'on peut en permettre le maintien ou, dans l'autre cas, si elle est illégale et s'il faut la rejeter. C'est ce que je veux dire en parlant d'octroi de pouvoirs exécutifs. La commission n'est plus un organisme consultatif. C'est tout d'abord un organisme judiciaire, puis un organisme exécutif et opérationnel dans un domaine d'activité où les facteurs économiques et politiques influent fortement les uns sur les autres. En d'autres termes, le gouvernement demande à la Chambre de déléguer des pouvoirs à un organisme quasi indépendant pour qu'il prenne des mesures dans un domaine qui est vraiment le domaine d'action du gouvernement, la scène politique, la détermination de l'intérêt public en fonction de l'économie et de la concurrence.

Nous avons déjà vu ce phénomène. Nous savons ce qui se produit lorsque des organismes quasi indépendants exercent les pouvoirs qu'on leur délègue. J'y reviendrai dans une minute pour examiner certaines conséquences de cette délégation de pouvoirs qui appartiennent en propre au Parlement. Cependant, je voudrais d'abord examiner la philosophie de deux des principaux partis du pays.

Selon un article publié à la page 7 du *Journal d'Ottawa* du 29 mars, dans un communiqué diffusé au caucus libéral, on évalue le récent congrès de mon parti qui a eu lieu à Ottawa 10 jours avant la publication de l'article. D'après cet article, parmi les «conclusions»—j'insiste pour qu'on mette le mot entre guillemets dans le hansom—qu'on tire dans ce communiqué des résolutions présentées au cours du congrès, on considère que celles qui suivent sont d'importance capitale:

«Le parti conservateur n'est pas comme il le prétend, le porte-étendard de l'individualisme et de la libre entreprise, sauf des grosses sociétés et des bien nantis. Il est actuellement, plus même que le parti néo-démocrate, le parti le plus interventionniste à la Chambre des communes.

«Le parti conservateur s'immiscerait dans les ministères fédéraux, les organismes, les commissions et les offices, dans tous les domaines de la vie, dans des secteurs où même les anges, beaucoup plus sages, craignent de s'aventurer.

Si c'est vraiment ce qu'on peut lire dans le communiqué du caucus libéral, je dois dire que je suis stupéfait. Il n'y a qu'une explication possible au fait que le caucus libéral et sans doute les partisans libéraux parviennent à digérer sans peine de telles allégations présentées comme des «conclusions»—j'insiste de nouveau sur les guillemets. Lorsqu'on est coupable d'une faute, la meilleure façon de se défendre c'est de mettre cette faute sur le dos de son adversaire.

Intervenir dans l'administration des ministères du gouvernement? S'immiscer dans les ministères? Quelqu'un de la Chambre peut-il examiner l'administration actuelle du gouvernement et nier que les Libéraux s'introduisent et s'incrument profondément dans les ministères, organismes, commissions et offices gouvernementaux? Où sont les candidats libéraux battus lors des dernières élections? Y en a-t-ils qui n'ont pas pu trouver d'emploi au fédéral? Où sont les chefs de cabinet des anciens régimes libéraux? Où sont les personnes nommées par les membres importants